

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste
Un an... 18f. » 24f. «
Six mois... 10 » 15 «
Trois mois... 5 25 7 50

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les documents diplomatiques qui viennent d'être communiqués au Parlement anglais ont un très-vif intérêt de curiosité, précisément parce que, en raison de leur nature confidentielle, ils n'étaient pas destinés à la publicité. Il a fallu, même à la veille de la guerre, une sorte de provocation indiscrète venue du gouvernement Russe lui-même, pour que le cabinet anglais se décidât à tirer des archives secrètes du *Foreign-Office* le memorandum de l'empereur Nicolas, et les dépêches privées de sir Hamilton Seymour.

En faisant entendre, dans un document tout récent, que l'Angleterre avait suivi avec la Russie une négociation secrète au sujet d'une éventualité de partage de la Turquie, M. de Nesselrode se proposait de mettre le gouvernement de la Grande-Bretagne en suspicion aux yeux de la France. Mais loin que ce but soit atteint, la publication des dépêches confidentielles devra resserrer les liens qui rattachent les deux gouvernements et les deux pays, en mettant au jour la profonde duplicité du gouvernement russe, dans les actes officiels de sa diplomatie.

Depuis l'origine de la querelle Menschikoff jusqu'à ce moment, la Russie n'avait cessé un instant de déclarer, par la voix de son Empereur et du chancelier de l'Empire, qu'elle était complètement désintéressée de toute ambition personnelle, qu'aucune pensée d'agrandissement ne dirigeait ses actes, que son seul mobile était sa sympathie pour ses coreligionnaires, les Grecs sujets du Sultan, et que les seuls redressements qu'elle poursuivait, concernaient l'outrage qu'aurait subi le Czar lui-même, par de prétendus manquements de parole, reprochés au Grand-Seigneur.

Aujourd'hui, tous ces échafaudages de prétextes mensongers s'écroulent et disparaissent, en présence des révélations qui nous sont faites. Ces révélations n'apprennent en réalité rien à personne, car la conscience publique savait à quoi s'en tenir; mais le gouvernement russe avoue en secret ce qu'il avait nié en public, et comme on dit, en termes de palais, *habemus confitentem reum*.

Ce que veut la Russie, ce qu'elle veut obstinément, à travers tous ses attermoiemens et tous ses mensonges, c'est la suppression, à son profit, de l'Empire-Ottoman. Pour arriver à cette fin suprême

que, depuis un siècle et demi, se propose l'ambition des Romanoff, tous les moyens sont bons et la politique moscovite se résigne à tourner tous les obstacles qu'elle ne peut détruire. L'Angleterre est un de ces obstacles : pour la décider à souffrir que la Russie plante son drapeau à Constantinople, on lui offre sa part de la dépouille, l'Égypte et les deux plus belles îles soumises au sceptre du Sultap.

Nous ne connaissons encore qu'un côté de ces négociations souterraines, mais si le cabinet de Vienne était amené aussi à faire des révélations, il n'est pas douteux qu'il ne fût en mesure de nous apprendre qu'on était disposé à payer sa complicité dans le partage, par l'abandon de quelques riches provinces de la Turquie d'Europe.

La loyauté des gouvernements Européens a déjoué l'intrigue russe qui se faisait la part du lion, et l'heureuse indiscretion du cabinet de Saint-Petersbourg a brisé pour toujours les fils de cette diplomatie ténébreuse. Si jamais la carte de l'Europe doit être remaniée, ce ne sera pas dans le sens de la Russie et par la suppression de la Turquie, dont l'existence est reconnue plus que jamais comme une des conditions essentielles de l'équilibre européen. — Havas.

Les journaux anglais ont apporté aujourd'hui un grand nombre de pièces diplomatiques concernant les projets de partage du territoire turc soumis à l'Angleterre par la Russie. Leur étendue rend pour nous la reproduction impossible, d'autant plus que les publications préalables des feuilles de Londres et du *Moniteur* ont fait connaître toutes les propositions principales. Il nous suffira de faire observer qu'en faisant des ouvertures au cabinet anglais, l'empereur de Russie n'avait point en vue de vagues négociations. Il voulait un Etat indépendant, sous sa protection à Constantinople et posséder plus ou moins formellement les Principautés, la Bulgarie et la Servie. Comme compensation il offrait à l'Angleterre Candie et l'Égypte. Il n'est pas moins curieux de voir quel silence ces documents gardent sur les autres Etats de l'Europe.

Il n'est pas question de la Prusse, et il n'est question de la France qu'avec des termes hostiles ou en passant. Le Czar parle de l'Autriche comme si elle lui appartenait. Il dit : « La politique de la Russie et celle de l'Autriche sont unies par des principes parfaitement identiques. » Plus loin, il dit :

« Vous devez comprendre que lorsque je parle de la Russie, je parle aussi de l'Autriche ; ce qui convient à l'une convient à l'autre. » Nous espérons que l'Autocrate se sera trompé, car à moins que l'Autriche n'ait autant de duplicité que lui, elle est pour la cause de l'ordre et du droit. — Havas.

AFFAIRES D'ORIENT.

Les dernières nouvelles de Schumla annoncent qu'Omer-Pacha allait partir pour un voyage d'inspection sur toute la ligne occupée par ses troupes.

On attend avec une vive impatience à Constantinople les corps d'armée anglais et français, dont la venue est annoncée. Le Sultan a fait savoir officiellement aux ambassadeurs qu'il entendait se charger de l'approvisionnement des armées auxiliaires, pendant tout le temps de leur séjour sur le territoire ottoman, et, en effet, des commissaires sont déjà partis dans diverses directions, pour préparer le service; mais de la diversité même des lieux sur lesquels ils ont été envoyés, il résulte qu'on ne peut rien deviner encore du plan d'opération des alliés.

Une nouvelle proposition d'emprunt, faite tout récemment à la Porte par M. Trouvé-Chauvel, au nom des deux puissants établissements financiers de France et d'Angleterre, a dû être soumise, le 7 mars, à l'examen du Conseil supérieur. — Havas.

« Trieste, mardi 21 mars.

» Des dépêches de Corfou, en date du 18 mars, annoncent que le général Grivas a été battu et s'est enfui, avec 40 des siens, dans un couvent. — Dix villages turcs ont été brûlés.

» Une insurrection a eu lieu à Bérat, en Albanie. Cette ville compte 6,000 habitants environ. » — Havas.

INTÉRIEUR.

Paris, 20 mars.

Une chaire de botanique et une chaire de physiologie viennent d'être établies à Paris.

Le Corps-Législatif s'est réuni aujourd'hui en séance.

L'Empereur a successivement travaillé dans la matinée avec plusieurs ministres. — Havas.

CORPS-LÉGISLATIF. — *Sommaire de la séance du mardi 21 mars 1854.* — Présidence de M. Billault.

FEUILLETON

LE ROI DES MÉNÉTRIERS.

(Suite.)

VIII.

— Et la mère Schwartz, demanda Pinck d'un air pensif, n'a pu soupçonner qui étaient ces étrangers?... — Ce n'était pas difficile à deviner, Monsieur... L'un avait la taille d'un géant et tenait un bâton à la main, comme on nous représente le démon du Hartz... Les autres étaient sans doute des esprits sous les ordres de Wildmann. Mais la mère Schwartz ne put s'assurer si les hommages de ces êtres mystérieux s'adressaient à Carl Blum ou à Frantzia; la pauvre femme n'eut pas le courage de rester plus longtemps à la même place, elle s'enfuit sans tourner la tête. En arrivant à la maison, son chevreau était mort, soit de fatigue, soit plutôt, comme elle le pense, de frayeur, d'avoir vu les redoutables esprits de la montagne.

Le secrétaire, après un moment de réflexion, haussa les épaules.

— Je suis bien bon, dit-il, d'écouter de pareilles sornettes ! Comment, une demoiselle sage et bien élevée aurait été courir ainsi au milieu de la nuit dans des endroits dangereux et déserts?... La mère Schwartz est une folle, et le bailli la fera fouetter si elle se donne ainsi carrière

au sujet de sa chère fille. — La mère Schwartz n'est pas folle, Monsieur, répondit Mathias avec cette espèce d'indignation des gens crédules qui voient révoquer en doute un fait authentique pour eux, et tous les supplices du monde ne la forceraient pas à renier ses paroles.... Ensuite, on n'accuse pas mademoiselle Frantzia... Elle pouvait n'être venue au sabbat que pour obliger ce vieux sorcier de Carl Blum... — Encore une fois, laissons-là ces billevesées. Mais, de par tous les diables ! ajouta Pinck d'un ton différent, qu'à donc cette lampe ? On dirait qu'elle va s'éteindre.

En effet, depuis quelques instants la lampe qui éclairait la salle répandait une lueur de plus en plus faible. Au milieu des évènements qui avaient troublé la soirée, on avait oublié de la remplir d'huile, et une fumée acre s'échappait déjà de la mèche à demi-carbonisée. Pinck reconnut de quoi il s'agissait :

— Comment faire ? dit-il avec embarras, tout le monde est couché ici, et j'ignore où la servante place sa provision d'huile... Mathias, voyez donc si dans la pièce voisine vous ne trouverez pas de quoi alimenter cette lampe.

— Je ne connais pas les êtres de la maison, Monsieur, répondit timidement le superstitieux forgeron. — Faudra-t-il donc que je me charge moi-même d'une pareille besogne ? reprit Pinck en se levant; nous ne pouvons rester sans lumière; ce serait trop dangereux... Eh bien, Mathias, faites bonne garde pendant que je vais...

Il s'arrêta brusquement. La porte qui donnait sur l'escalier de la maison s'ouvrit en silence, et une personne traversa la salle.

A la faible lueur que projetait encore la lampe près de s'éteindre, Pinck reconnut Frantzia.

Un changement complet s'était opéré dans l'extérieur de la jeune fille. Sa brillante coiffure de drap d'or avait disparu, et les longues nattes de ses cheveux blonds étaient enfouies sous l'ample capuchon d'une mante brune. Son visage avait la blancheur du marbre; ses mains étaient dégagées des plis de ses larges draperies; l'une tenait un papier plié en forme de lettre de grande dimension, l'autre était ornée d'un diamant ou d'une pierre précieuse de même genre, qui brillait d'un feu extraordinaire. L'éclat de ce bijou trahissait seuls ses mouvements dans l'obscurité toujours croissante; on eût dit d'une petite flamme voltigeant dans les ténèbres.

— Qui est là ? demanda Pinck, non sans une certaine émotion; est-ce vous, mademoiselle Stengel ?

On ne répondit pas; et on s'avança rapidement vers la porte extérieure.

Outre la serrure dont la clef se trouvait encore sur la table, cette porte était fermée par deux solides verrous. Cependant, quand la pierre précieuse qui jetait un éclat si étrange l'eut touchée, elle s'ouvrit toute grande.

Les deux hommes entrevirent le ciel étoilé, les grands arbres qui entouraient la Maison-du-Comte, les vapeurs

— Ouverture de la séance à 2 heures. — Congés accordés à MM. le comte de St-Hermine, Briot de Montremy et du Miral. — Dépôt par M. Ferdinand David d'un rapport sur un projet de loi d'intérêt local. — Adoption au scrutin d'un projet de loi concernant un échange d'immeubles entre l'Etat et la ville de Valence (Drôme). — Adoption de sept projets de loi relatifs à des emprunts ou impositions extraordinaires par les villes de Saint-Germain-en-Laye, Dieppe, Louviers, Soissons, Sedan, Le Mans, et par le département de la Manche. — Fixation de l'ordre des prochains travaux de la Chambre dans ses bureaux. — Havas.

Paris, 21 mars 1854.

Le rapport du ministre de la marine concernant les secours à accorder aux enfants des matelots et sous-officiers de la marine de guerre, a produit le meilleur effet et ne manquera pas d'être accueilli dans nos ports par des bénédictions pour l'Empereur qui tient tant compte des intérêts de nos pauvres matelots.

Le Sénat s'est réuni aujourd'hui en séance.

Hier lundi, le Corps-Législatif s'est réuni après la séance publique dans ses bureaux, pour nommer la commission chargée de l'examen de la demande en autorisation de poursuite introduite contre M. de Montalembert par M. le procureur-général près la cour impériale de Paris.

Cette commission est ainsi composée: 1^{er} bureau, M. Remacle; 2^e bureau, M. Langlais; 3^e bureau, M. le C^{te} de Cambacérès; 4^e bureau, M. Perret; 5^e bureau, M. Legrand; 6^e bureau, M. le baron Lemerrier (Anatole); 7^e bureau, M. le C^{te} Janvier de Lamotte.

A midi, il y a eu conseil d'amirauté au ministère de la marine.

Tous les gros bagages de M. le maréchal de St-Arnaud sont partis pour Toulon ou Marseille. — Havas.

EXTÉRIEUR.

PRUSSE. — On écrit de Berlin, le 17 mars :

Le mouvement qui a pour objet de déterminer le Roi et les Ministres à se rattacher aux Puissances occidentales ou à la Russie se propage dans le pays. Hier, le Président du Conseil a déclaré à une députation qu'il était loin d'approuver cette manière d'agir. — Le gouvernement russe a communiqué, ces jours derniers, de nouveaux renseignements sur des complots qui se trament en Pologne. La Russie n'agit probablement ainsi que dans des vues intéressées.

» Parmi les nombreux courriers de cabinet, il y en a un qui a apporté des dépêches de Rome. On assure qu'une note identique a été adressée par la cour pontificale aux quatre grandes puissances pour réserver au Pape l'influence qui lui appartient dans le règlement des affaires religieuses de la Turquie.

Nous trouvons, en outre, dans la *Gazette de Cassel* les observations suivantes :

La circonstance que la Prusse est sur le point de faire un emprunt prouve que cette puissance croit que les événements pourraient la forcer de sortir de sa position expectante. Dès que la flotte anglo-française aura jeté l'ancre dans le port de Kiel, et

par conséquent dans un port fédéral, l'Allemagne sera obligée de faire une déclaration afin que l'Europe sache comment la Confédération Germanique envisage cette apparition.

L'Allemagne devra faire voir alors qu'elle sera parfaitement unie et d'accord dans la grande lutte qui est sur le point d'éclater. Il ne suffirait pas d'annoncer qu'elle réserve son libre arbitre. On assure, d'ailleurs, que le gouvernement autrichien mettra la question sur le tapis à Francfort. — Havas.

— On nous écrit de Berlin, le 18 mars :

« L'impression produite généralement par les déclarations faites aujourd'hui, dans la seconde chambre, par M. de Manteuffel, président du conseil, a été qu'elles contenaient une sorte de manifestation contre la Russie, quelque soin que l'on ait mis à éviter de nommer un Etat en particulier. L'assurance positive que le gouvernement prussien voulait s'en tenir à la base légale de la Conférence de Vienne et le passage du discours portant qu'il resterait l'allié fidèle de l'Autriche, si cet Etat se trouvait dans la nécessité de tirer l'épée, et que, dans le cas où il faudrait sortir de la neutralité, on se rangerait du côté des puissances occidentales, du côté desquelles on se trouvait, dès-à-présent, en ce qui concerne le point de vue légal; enfin le passage qui a exprimé l'espoir de cette position de la Prusse obtiendrait l'assentiment des puissances étrangères, ont été interprétés en ce sens qu'il était arrivé des nouvelles satisfaisantes des missions de Paris et de Londres. Le passage concernant l'entente cordiale avec l'Autriche a été particulièrement applaudi. L'émotion a été si grande, que le Président a été obligé de suspendre la séance pour une demi-heure.

L'emprunt de 30 millions, demandé pour toutes les éventualités, sera probablement voté dans quelques jours. Mais ce qui éprouvera le plus de difficulté, c'est l'augmentation de 25 % proposée pour plusieurs impôts, attendu que l'on croit que ce vote n'est pas nécessaire au moment de la négociation de l'emprunt. » — Havas.

PAYS-BAS. — La Haye, 20 mars.

« Le gouvernement a répondu par une note aux observations faites dans une des sections de la 2^e chambre (sur le projet demandant une augmentation du budget de la guerre), que la complication des affaires en Orient lui donnait la conviction qu'un état de guerre était possible; que ces circonstances et l'intérêt de la défense du pays réclamaient l'adoption du projet; que cette précaution était un devoir.

» La discussion de ce projet a été fixée au 27 courant. » — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

On sait que M. Duval, qui avait succédé à M. de Coulaire, a quitté notre ville. Il est remplacé par M. Deglaude, dont l'*Echo du Cher* parle en ces termes :

A Monsieur le Directeur de l'*Echo du Cher* :

Monsieur,

Le départ de M. l'ingénieur Deglaude n'est pas seulement une cause de regrets pour ses amis.

Les personnes qui ont eu part à ses relations, pourront dire ce qu'elles y trouvaient d'obligeance

et d'agréable intérêt; nous qui avons été, pour ainsi dire, ses témoins depuis plusieurs années, nous qui avons vu se transformer les voies de communication dans l'arrondissement de Saint-Amand, nous lui devons un *témoignage public* de reconnaissance.

C'est sous sa direction que nos routes dégradées, soumises à un système nouveau de réparation et d'entretien, devinrent remarquablement belles, et l'épigraphe adoptée par un ancien et habile ingénieur de ce département (M. Dumas), dans un mémoire sur les moyens de construction des chaussées les meilleurs et les plus économiques, le *maximum de beauté*, fut sous nos yeux un adage véritable. Nous le voyons réalisé particulièrement vers les abords de notre chef-lieu, où l'élégance a pu être jointe aux plus utiles travaux.

M. Deglaude était à Saint-Amand depuis plus de dix ans; il occupe déjà Saumur, sa nouvelle résidence. Quel que soit son remplaçant, son souvenir ici sera précieux, et il est comme inscrit partout autour de nous. Ses subordonnés de tous grades sont en deuil.

Je ne parlerai point de vide, qu'en s'éloignant, laissera parmi nous une aimable famille; les distances devenues plus faciles à franchir permettront au moins de ne pas la perdre entièrement. Mais M. Deglaude a rendu de notables services en ce pays et le mandat que j'y ai reçu m'autorise à offrir mes remerciements à cet homme distingué.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer, etc.

V^{te} DE COULOGNE,

Membre du conseil général du département du Cher.

Saint-Amand Mont-Rond, le 15 mars 1854.

RAPPORT

Fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet la réunion d'une section de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent à la commune de Bagneux (Maine-et-Loire), par M. BUCHER DE CHAUVIGNÉ, député au Corps-Législatif.

MESSIEURS,

Le village du Pont-Fouchard, situé près la ville de Saumur (Maine-et-Loire), est traversé dans toute son étendue par la route impériale de Saumur aux Sables. Cette route sert de délimitation à deux communes, de telle sorte qu'une partie de ce village est sur le territoire de la commune de Bagneux, et l'autre sur celui de Saint-Hilaire-Saint-Florent, d'où il résulte que le même groupe d'habitants dépend de deux administrations différentes.

Les habitants de la partie ouest demandent à l'unanimité à être distraits de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent pour être annexés à celle de Bagneux.

Votre Commission, après avoir examiné les motifs allégués, a pensé que cette réclamation devait être accueillie.

En effet, ce village, situé sur les bords d'une grande route, à proximité d'une ville populeuse, prend tous les jours de l'extension; les cafés et les cabarets y sont nombreux; il est nécessaire que l'autorité municipale ne soit pas éloignée, qu'elle puisse y exercer une surveillance active; la division actuelle rend au contraire son action très-difficile.

blanches qui s'élevaient des vallées vers la cime du Brocken. Mais aussitôt une forme légère s'interposa entre eux et la campagne. La petite flamme du diamant scintilla encore une fois à leurs yeux et sembla se perdre au milieu des astres dont le firmament était parsemé; puis tout disparut, et la porte se referma sans bruit. Mathias et Pinck lui-même étaient stupéfaits.

— Que signifie cette comédie? reprit enfin le secrétaire d'un ton où la colère se mêlait à une sorte de frayeur; Mathias, il faut suivre Frantzia, il faut nous assurer... Mais non, ajouta-t-il aussitôt, c'est peut-être une ruse pour faire évader le prisonnier; ne nous relâchons pas de notre surveillance... Vous, prenez un des pistolets qui sont sur la table et adossez-vous à la porte extérieure; si quelqu'un se présente pour entrer ou pour sortir, tenez bon et appelez moi... Si l'on tente d'employer la violence, servez-vous de votre arme... Faites feu sur tout ce qui se présentera, entendez-vous? faites feu. — Helas, Monsieur! que pouvons-nous contre les êtres surnaturels qui nous entourent? — Obéissez misérable poltron, ou, de par Dieu, je vous traiterai comme si vous vous entendiez avec mes ennemis... Malheur à vous s'il arrive quelque accident par votre faute!

Mathias, tout tremblant, se mit en devoir d'obéir.

— Avez-vous pris l'arme? demanda Pinck. — Oui. — Vous vous êtes bien adossé à la porte, de sorte que personne ne puisse entrer ou sortir sans votre consente-

ment? — Oui. — Eh bien donc, ne bougez pas... Vous êtes robuste, et si vous êtes fidèle, nous pourrions défier toutes les sorcelleries de la terre... Dans un instant je suis à vous.

En même temps, il entra dans la pièce voisine, où il espérait trouver de quoi garnir sa lampe, alors complètement éteinte. Mais sa recherche fut longue; plus d'un quart-d'heure s'écoula avant qu'il fût parvenu à se procurer ce dont il avait besoin. Il revint enfin avec de la lumière, et il trouva Mathias appuyé contre la muraille, un pistolet à la main, les traits bouleversés.

— Eh bien, qu'avez-vous encore? demanda le secrétaire. — Moi? rien. — Vous êtes sûr que celle qui est sortie tout-à-l'heure n'est pas rentrée? — Qui serait sûr de quelque chose, Monsieur?... La muraille a pu s'ouvrir près de moi et le spectre passer, comme un courant d'air frais, sans laisser de trace... — La muraille ouverte! un courant d'air! que signifie ceci, drôle? Vous aurez mal suivi mes instructions, vous n'aurez pas été vigilant! — Je n'ai pas bougé depuis votre départ. — Oui, mais l'obscurité et votre poltronnerie vous ont empêché de remarquer que vous étiez à deux pas de la porte, au lieu de vous appuyer contre elle comme je vous l'avais recommandé... Allons, continua Pinck d'un air de mépris, je suis moi-même un fou de vouloir tirer quelque chose de ce paysan superstitieux!

Il se mit alors à examiner avec soin la porte qui s'était

ouverte d'une manière si inconcevable peu d'instants auparavant. La serrure et les verrous étaient exactement fermés, et Pinck ne pouvait s'expliquer comment ces lourdes ferrures avaient cédé toutes à la fois avec tant de facilité. Enfin, à force d'attention, il finit par reconnaître que le pêne et l'extrémité des verrous s'engageaient également dans une plaque épaisse de métal, qui, par une secrète pression, pouvait devenir mobile. Cependant il chercha vainement le ressort au moyen duquel cette plaque tournait sur elle-même.

— N'importe, reprit-il avec insouciance, on ne me prendra pas deux fois au même piège... Sera bien fin qui entrera ou sortira désormais sans ma permission.

Il posa la lampe sur la table et traîna contre la porte un siège sur lequel il s'assit. Mathias le regardait faire et secouait la tête. Pinck reprit après quelques moments de silence:

— Il y a certainement là-dessous quelque machination... Je voudrais savoir si le prisonnier se trouve encore dans la chambre d'en haut... — Il vous est facile de vous en assurer, Monsieur, répliqua le forgeron à demi-voix; seulement je vous prierais par tout ce qu'il y a de plus sacré de ne pas me laisser seul ici sans lumière une seconde fois... — Lâche imbécile! mais au moins puis-je compter que, pendant mon absence, vous ne laisserez passer personne? — Personne que je ne puisse voir et toucher... oui, Monsieur, je vous le promets. — Je n'en

Les habitants du Pont-Fouchard sont, en outre, éloignés de plus de 2,000 mètres du bourg de Saint-Hilaire-Saint-Florent, tandis qu'ils n'ont à parcourir qu'une distance de 600 mètres, 1,000 au plus, pour se rendre au bourg de Bagneux. Le chemin qu'ils doivent suivre pour aller à Saint-Hilaire-Saint-Florent est peu praticable, quelquefois inondé par les crues du Thouet, lorsque le chemin de Bagneux est commode et praticable en toutes saisons. Aussi les relations des habitants du Pont-Fouchard sont-elles toutes avec le bourg du Bagneux, et presque nulles avec Saint-Hilaire-Saint-Florent. Déjà ils sont réunis pour le spirituel avec Bagneux, de sorte que leur demande a pour but encore de faire concorder la circonscription civile avec la circonscription religieuse.

Les écoles de la commune de Bagneux sont situées entre le bourg et le Pont-Fouchard; les enfants de ce village pourront donc s'y rendre avec beaucoup plus de facilité et de sécurité. Aussi toutes les autorités locales ont-elles donné la plus complète approbation à la demande des habitants de la partie ouest du Pont-Fouchard. M. le Préfet, le Directeur des contributions directes, le Conseil d'arrondissement et de département en ont plusieurs fois reconnu la justice. La commune seule de Saint-Hilaire-Saint-Florent s'y montre opposante; mais son désir de conserver toute l'étendue de son territoire actuel ne saurait être prise en considération, lorsque des intérêts nombreux réclament au contraire l'adjonction du Pont-Fouchard à la commune de Bagneux. D'ailleurs, cette augmentation de la commune de Bagneux n'apportera pas une réduction notable dans les ressources et les moyens de s'administrer que possède celle de Saint-Hilaire-Saint-Florent. Elle ne perdra que 87 hectares de territoire, 240 habitants, et 88 fr. de centimes additionnels.

Enfin, après les changements de limites opérés, elle aura encore 1,774 hectares, 920 habitants, 302 fr. 70 cent. de revenus, et la commune de Bagneux, 464 hectares, 846 habitants, et 200 fr. de revenus.

Chacune de ces deux communes aura donc une importance et des ressources suffisantes pour pouvoir être administrée avec facilité. Par ces motifs, votre Commission vous propose d'adopter le projet de loi présenté.

PROJET DE LOI

Relatif à la distraction d'un territoire de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, pour le réunir à la commune de Bagneux (Maine-et-Loire).

Art. 1^{er}.

Le territoire circonscrit par un liseré bleu et par un liseré rouge sur le plan annexé à la présente loi, est distrait de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, canton de Saumur sud-est, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), et réuni à la commune de Bagneux, même canton. En conséquence, la limite entre les communes de Saint-Hilaire-Saint-Florent et Bagneux est fixée conformément au tracé de la ligne rouge cotée B C audit plan.

Art. 2.

Les conditions qui précèdent auront lieu sans préjudice des droits d'usage ou autres qui pourraient être respectivement acquis.

Les autres conditions de la distraction prononcée

demande pas davantage, car ce qui ne peut ni se voir ni se toucher ne m'inquiète guère... Eh bien donc, prenez ma place, et attendez mon retour...

Le forgeron obéit avec répugnance.

Pinck, sans perdre de temps se dirigeait vers l'escalier conduisant à l'étage supérieur. Mais tout-à-coup il demeura immobile.

On entendait alors distinctement, au milieu du silence de la nuit, le murmure d'une conversation animée dans la chambre du prisonnier.

— Voilà qui est incroyable ! murmura le secrétaire en se frappant le front, on dirait la voix de Frantzia qui répond à celle de Daniel Kichter... Frantzia n'est donc pas sortie ? Ou bien est-elle rentrée pendant que je me procurais de la lumière ? En vérité, c'est à confondre la raison... Eh bien, je saurai le mot de l'énigme, dussé-je le demander à Satan en personne !

Et il se prépara à gravir l'escalier.

— Prenez garde, Monsieur lui dit le forgeron avec solennité; n'en avez-vous pas vu assez pour comprendre que les puissances de l'autre monde sont contre nous ? Prenez garde ! votre obstination vous portera malheur... — Prenez garde à vous-même, répondit Pinck d'un ton bref, car si vous laissez sortir homme, femme ou démon en mon absence, votre vie m'en répondra !

(La suite au prochain numéro.)

seront, s'il y a lieu, déterminées par un décret de l'Empereur.

Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que M. le ministre des travaux publics vient, sur les instantes sollicitations de M. Louvet, d'affecter une somme de 10,00 fr. aux travaux de pavage à faire sur le pont Cessart. Il y a longtemps qu'on attend cette réparation.

P. GODET.

M. l'abbé Pelletier, ancien vicaire de St-Pierre, est parti hier pour la Chine en qualité de missionnaire apostolique. Il n'est personne à Saumur qui ayant connu ce vertueux ecclésiastique, oublie de faire pour lui des vœux et des prières.

P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

« Berlin, mardi, 21 mars.

» Le Gouvernement vient de prohiber absolument le transit des armes. — Cette décision a été communiquée à tous les Etats du Zollverein. »

« Copenhague, lundi, midi.

» L'amiral Napier arrive sur une frégate à vapeur, il débarque à l'instant. — La flotte anglaise est attendue dans peu de jours. — On dit que le Roi recevra l'amiral. »

« Trieste, mardi 21 mars.

» Des dépêches de Patras, en date du 14 mars, annoncent que Zacomilos Temeli s'est rendu en Epire, avec des troupes et quatre canons. — Des contributions ont été levées pour les insurgés, qui montrent beaucoup de fanatisme. »

« Trieste, mercredi 22 mars.

» Les dernières nouvelles de Constantinople sont du 13 mars : La flotte combinée, toujours mouillée à Beicos, a été renforcée d'un vaisseau de ligne français le *Marengo*. Le navire à vapeur français, le *Cacique*, est allé croiser sur les côtes de la Circassie.

» L'Angleterre a demandé comme condition du débarquement de ses troupes, que la station de Gallipoli fût fortifiée.

» Les nouvelles d'Arthènes vont jusqu'au 17 mars : Janina, bloquée par les insurgés, leur oppose néanmoins une vive résistance. — Les Albanais auraient été battus à Domotto.

» Le Patriarche grec a envoyé une lettre pastorale invitant ses coreligionnaires révoltés à renoncer à l'insurrection. Les chrétiens de la ville de Thessalonique, en Macédoine, résistent au recrutement. — Havas.

FAITS DIVERS.

On écrit de Belley à la *Gazette de Lyon* :

« Un violent incendie a dévoré, mercredi dernier, le village de Pugieu, situé à huit kilomètres de Belley. Le feu a pris, vers deux heures de l'après-midi, chez une femme qui coulait la lessive. Il s'est communiqué avec la rapidité de l'éclair aux maisons voisines, et le vent qui soufflait avec violence, dispersant des flammèches dans toutes les directions, a bientôt multiplié les foyers de manière à porter l'embrèvement sur tous les points à la fois. Les habitants de ce pauvre village, après de longs efforts pour arrêter le mal, se voyant impuissants à lutter seuls contre son intensité, ont envoyé demander du secours dans les communes voisines. Prévenus seulement à quatre heures et demie, M. Pihoret, conseiller de préfecture, remplissant par intérim les fonctions de sous-préfet, et M. Gay, procureur impérial, accompagné de M. le commissaire spécial de police, se sont rendus immédiatement à Pugieu, où était déjà M. le juge de paix du canton. Deux pompes, parties, l'une de Belley, l'autre de Ceyzerieu, sont arrivées en même temps qu'eux. Des chaînes formées par un immense concours de personnes accourues au premier cri d'alarme ont été organisées sur-le-champ.

» Malgré l'habile direction des autorités et l'inépuisable activité des personnes présentes, parmi lesquelles on remarquait M. l'inspecteur des douanes, M. l'inspecteur des forêts, M. le substitut du procureur impérial et M. le capitaine des douanes Comte; il a été impossible de se rendre maître du feu. Vers la fin de la soirée, trente maisons sur trente-trois, l'église et plus de quarante granges ou bâtiments d'exploitation, avaient été complètement la proie des flammes.

» C'était un spectacle navrant : de pauvres femmes se tenaient près de là, appuyées contre les haies. leurs enfants à leurs pieds ou dans leurs bras, sans cris, sans larmes, mornes et abattues comme des statues de la douleur, pendant que leurs pères, leurs frères ou leurs maris continuaient à alimenter les pompes pour éteindre l'ardeur de cet immense brasier.

» Dès le lendemain, la charité publique a recueilli plus de trois cents livres de pain qui ont été envoyées à ces malheureux. Une quête faite dans la journée même par plusieurs dames de Belley a produit plus de 1,000 francs; mais cette somme est loin de suffire aux besoins d'environ cent vingt personnes, qui se trouvent sans ressources, sans vêtements et sans asile. Espérons que d'autres secours leur viendront encore en aide !

» Après une enquête faite jeudi par M. le procureur impérial, M. le sous-préfet et M. le capitaine de gendarmerie, l'évaluation des pertes causées par ce sinistre, auquel la malveillance est complètement étrangère, dépasse le chiffre de cent mille francs.

» Nous avons à signaler le zèle de la gendarmerie, d'un grand nombre de douaniers, celui des pompiers de Ceyzerieu et de Belley, notamment du chef de pompe Molliard, qui s'est déjà distingué dans des circonstances semblables, et de plusieurs autres personnes dont nous regrettons de ne pas savoir les noms.

» Les populations de ces contrées étant d'une grande pauvreté, pauvreté qui s'est trouvée encore augmentée cette année par la cherté des subsistances, il est urgent que les secours de la charité viennent en aide aux nombreuses familles qui sont sans pain et sans foyer. »

— On lit dans le *Spectateur de Dijon* :

« Dimanche, la population se pressait à Lyon, sur les rives de la Saône; il s'agissait d'assister à un spectacle vraiment curieux. Six individus, munis de l'appareil de sauvetage de MM. Mazard et Boussard, devaient faire une promenade nautique et déjeuner gaiement dans la rivière. Ces hardis voyageurs sont partis à midi du port de Serein; les poches de leurs appareils étaient garnies de tout ce qu'il fallait pour satisfaire leur soif et leur appétit, et bien que dans l'eau jusqu'au cou, ils n'en voulaient pas boire. Une caisse renversée leur tenait lieu de table; rangés autour, ils tiraient de leurs sacoches le pain, les poulets rôtis, les viandes froides et de nombreuses bouteilles; on comprend que ce déjeuner ne pouvait être qu'un ambigu. De temps en temps ils entonnaient des chants divers, défiant ainsi les Naiades, effrayées d'un spectacle aussi inaccoutumé. Arrivés au pont de Nemours, le grand courant a quelque peu dérangé ces joyeux convives : la table allait d'un côté les nageurs de l'autre; cependant ce passage dangereux a été couragement franchi, aux acclamations de la multitude, qui s'était chargée de fournir le dessert et qui faisait pleuvoir dans la salle du festin une nuée d'oranges. Après avoir recueilli cette ample moisson de bonbons et de bravos, les convives se sont rejoints, ils se sont de nouveau groupés autour de leur table, de nouvelles bouteilles ont circulé à la ronde, et les chants ont recommencé. Après avoir ainsi traversé toute la ville, nos promeneurs aquatiques sont arrivés à la Quarantaine; ils ont débarqué sains et saufs dans une guinguette, où les attendait, a-t-on dit, un bon dîner. Après avoir admiré leur sang-froid et la sûreté de leurs appareils, il ne reste plus qu'à les féliciter de leur formidable appétit. »

Nous avons entre les mains les deux premiers volumes des *Œuvres de l'Empereur Napoléon III*. Cette publication est un véritable événement politique, car, en permettant d'étudier dans les secrets intimes de sa pensée le Prince que la France a placé à sa tête, elle fait connaître les mobiles qui ont inspiré ses actes et apprécier par là même, sous toutes ses faces, les merveilleuses prérogatives de son génie. Jamais les œuvres d'un souverain n'ont été publiées de son vivant; il n'appartenait qu'à Napoléon III de se livrer ainsi au jugement de ses contemporains; ce jugement, nous en sommes sûrs, ne lui sera pas moins glorieux que celui de la postérité.

L'édition des *Œuvres de Napoléon III* que nous annonçons aujourd'hui à nos lecteurs est une merveille de typographie, un nouveau chef-d'œuvre de l'art français; elle est de plus consciencieusement faite, très-complète et publiée avec l'assentiment de Sa Majesté, qui a daigné témoigner à l'éditeur sa satisfaction toute particulière pour les soins intelligents qu'il a apportés à cette publication.

Du reste, nous ne saurions mieux faire, pour en donner une juste idée, que de reproduire intégralement le prospectus publié par l'éditeur.

(Voir aux annonces.)

BOURSE DU 21 MARS.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 91 10.
5 p. 0/0 baisse 85 cent. — Fermé à 64 55.

BOURSE DU 22 MARS.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 91.
5 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 64 95.

P. GODET, propriétaire-gérant.

EXPÉDITION FRANC DE PORT.

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS DU PETIT - SAINT - THOMAS

A PRIX FIXE.

TROUSSEAUX
ET LAYETTES.

Rue du Bac, 33, et rue de l'Université, 25, Faubourg-Saint-Germain, à Paris.

CACHEMIRE FRANÇAIS
ET DE L'INDE.

Les propriétaires de cet établissement nous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils ont créé un service spécial pour la province. Ils envoient tous les échantillons *franco*, et toute expédition au-dessus de 25 francs est *affranchie* pour tout parcours direct partant de Paris. — Les prix, marqués en chiffres connus, sont les mêmes pour Paris et la Province. — Cette maison n'a de succursale ni de représentants dans aucune ville de France, elle rejette donc toute solidarité avec ces industriels ambulants qui font des déballages dans diverses contrées, sous le non du *Petit-Saint-Thomas*; elle les signale à la défiance et au mépris publics. — Un catalogue détaillé des marchandises qui se trouvent dans ses magasins est adressé aux personnes qui le demandent. (139)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Sise rue Basse-Saint-Pierre, et adossée à l'Eglise.

Occupée autrefois par M^{me} Bedane. S'adresser à M. le Curé de St-Pierre.

A VENDRE

Une VASTE PROPRIÉTÉ, contenant 1,770 mètres, située à Saumur, quai et place Saint-Nicolas, Maison d'habitation, hangar et terrains à bâtir.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (130)

CHANGEMENT de DOMICILE

BONNEAU, peintre,

Demeure actuellement rue du Puits-Neuf, n° 22. (744)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE
Une RENTE foncière de 51 fr. 35 c., affranchie de toute retenue, et garantie par hypothèque.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (134)

MAISON

Avec cour, jardin, écurie et remise, située rue Saint-Nicolas, 85,

A LOUER
En totalité ou en deux parties, pour entrer en jouissance le 1^{er} octobre.

S'adresser à M. DAVID, entrepreneur, rue Courcouronne, n° 15. (94)

A VENDRE

Joli TILBURY à patentes.

S'adresser à M. BURY, docteur-médecin. (737)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

MAISON

Située rue Basse-St-Pierre, Occupée par M^{me} CAVELIER, maîtresse de pension.

S'adresser à M. CRUDEAU, père.

A VENDRE

Plus de 800,000 PAISSEAUX DE SAPIN, en tous genres.

S'adresser à GUYOMARD, sur les Ponts, à Saumur. (114)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

EXPOSITIONS DE L'INDUSTRIE 1844-1847-1850 et 1851
MÉDAILLES DE BRONZE ET D'ARGENT

CHOCOLAT-LOUIT

USINE MODÈLE A VAPEUR au Bouscat. | SUPÉRIORITÉ DE GOUT, D'AROME ET DE QUALITÉ | MAISON ET ENTREPOT à Bordeaux.

L'important débouché acquis, en France et à l'Étranger, par le CHOCOLAT-LOUIT, atteste sa supériorité. L'usine modèle du Bouscat, où fonctionnent de puissantes machines perfectionnées par MM. LOUIT FRÈRES, permet d'obtenir une fabrication toujours supérieure et exempte du contact nuisible des mains de l'ouvrier. — La position exceptionnelle de la Maison Louit Frères et C^o, dans le premier port de France pour l'arrivage des cacao et sucres des colonies les a puissamment aidés à résoudre le problème indiqué par les économistes, produire très bon et à bon marché.

Le Chocolat Louit se vend chez tous les principaux Pharmaciens, Confiseurs et Épiciers.
SANTÉ FIN : 2 fr. le 1/2 kil. | SANTÉ SURFIN : 3 fr. le 1/2 kil.

OEUVRES DE L'EMPEREUR NAPOLEON III

Cette publication est unique dans l'histoire littéraire. C'est la première fois qu'un peuple est appelé à apprécier, en même temps dans la personne du Prince qui le gouverne l'homme d'action et l'écrivain.

Riches de pensées fortes et profondes, les Œuvres de Napoléon III s'adressent à toutes les intelligences; aux fonctionnaires publics comme aux gens du monde, aux magistrats comme à l'armée, aux hommes qui croient à l'avenir comme à ceux qui n'ont foi qu'au passé.

Elles ont leur place marquée dans toutes les communes de France, dans toutes les Mairies. Partout où se trouve le buste de l'Empereur doivent aussi se trouver ses écrits. Les 8 millions d'électeurs qui l'ont porté au trône les consulteront, et, en y puisant une connaissance plus intime de son génie, ils s'applaudiront une fois de plus de lui avoir donné leurs suffrages.

Les Œuvres de Napoléon III formeront 4 volumes impérial in-8, magnifiquement imprimés sur papier vélin.

Une Souscription est ouverte pour recueillir les noms des personnes qui voudront prendre part à cette nouvelle manifestation populaire, qui ne sera pas un des moindres titres de gloire de Napoléon III.

Le prix de Souscription est de 40 francs, ou 50 francs franco, pour les 4 volumes.

Les deux premiers volumes sont en vente, les deux derniers paraîtront dans le courant de juin.

Un grand nombre de Souscripteurs ayant insisté sur la convenance de publier les noms des personnes qui auront contribué à élever ce monument impérial, il sera joint à l'ouvrage **une liste des Souscripteurs**, qui désireront y voir leurs noms.

Les Souscriptions devront être envoyées **avant le 1^{er} juin prochain**, époque à laquelle la liste sera irrévocablement close, et le prix de l'ouvrage porté à 48 francs ou 58 francs franco.

Toute demande de Souscription devra être envoyée directement à l'éditeur et être accompagnée d'un mandat sur la poste de 20 francs, montant des deux premiers volumes, à l'ordre de M. Amyot, éditeur, 8, rue de la Paix, à Paris.

MM. les Souscripteurs qui enverront un mandat sur la poste de 40 francs, montant de l'ouvrage entier recevront 4 volumes franc de port dans tout le parcours des messageries impériales.

La liste des Souscripteurs, qui comprend déjà nos plus hautes notabilités administratives, judiciaires, diplomatiques, financières et industrielles, paraîtra avec le dernier volume. En conséquence, MM. les Souscripteurs qui désirent y voir figurer leurs noms, sont priés d'en prévenir l'éditeur, directement, en lui envoyant leurs demandes de Souscription.

MODÈLE DE SOUSCRIPTION.

Je soussigné..... demeurant à..... déclare souscrire à..... exemplaire des Œuvres de Napoléon III, 4 volumes impérial in-8.

La date

La Signature du Souscripteur.

BUREAUX A PARIS, RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN, 12.

Envoyer franco un Bon de Poste au nom de M. L. FAVRE, directeur.

ON S'ABONNE CHEZ LES LIBRAIRES, ET AU BUREAU DE L'ECHO SAUMUROIS.

4

FRANCS PAR AN POUR LA FRANCE.

MONITEUR DES CONNAISSANCES UTILES ET PRATIQUES,

JOURNAL MENSUEL DES DÉCOUVERTES, PROCÉDÉS ET RECETTES,

Contenant le Résumé de tout ce qui se publie en France et à l'Étranger, de nouveau, d'applicable et d'utile.

Par la variété et le nombre des articles que publiera le *Moniteur*, il remplacera un Journal d'Agriculture, de Jardinage, d'Industrie manufacturière et commerciale, des Inventions, d'Hygiène, d'Économie domestique, de Médecine et Chirurgie domestiques, de Médecine vétérinaire, de Jurisprudence usuelle, de Compte-rendu de l'Académie des Sciences, etc.

Voici le sommaire des articles contenus en janvier :

Introduction. — Calendrier du Cultivateur. — Calendrier de l'Horticulteur. — Académie des Sciences. — Décomposition de l'air en gaz hydrogène pour remplacer la houille. — Distillation des légumes. — Moyen de découvrir le cuivre dans les eaux-de-vie. — Laminier de fer. — Règlement sur les Epizooties. De la Marne comme litière. — Maladie des Pommes de terre. — Quel est l'Animal qui paie le mieux son fourrage. — Travaux silvicoles. — Signalement des meilleures vaches laitières. — Jardin à légumes. — Greffe de la vigne. — Procédé contre l'Oidium. — Moyen de prévenir la Maladie de l'Echalotte. — Destruction instantanée des Limaces. — Glacière. — Composition pour coller les ustensiles. — Conservation des blés. — Pain de Betteraves. — Les Gaudes.

— Moyen de fabriquer les Vins factices pendant l'hiver.

Le second numéro, qui paraîtra dans ce mois, contiendra des articles sur la Médecine domestique, sur la Médecine vétérinaire, sur la Manière de distiller l'Eau-de-vie de Betterave; un Traité sur la culture, le Greffage et la Taille des Arbres fruitiers; Guide du Capitaliste et du Négociant, ou Tableau des intérêts d'un capital, calculé depuis 1 fr. jusqu'à 100,000 fr. par jour, par mois et par an; un Traité sur les Abeilles; Drainage; Guide et Renseignements certains sur les actions négociées à la Bourse, et dont on peut faire l'acquisition en toute sécurité.

Le *Moniteur* est publié le 25 de chaque mois, à dater de janvier 1854.

Chaque Livraison, composée de 32 pages in-8°, sera accompagnée d'un calendrier mensuel du Cultivateur, de l'Horticulteur, et d'un bulletin commercial pour les céréales, les eaux-de-vie, et les bestiaux sur les marchés de Foissy et de Sceaux.

Les Livraisons de l'année formeront un beau et fort vol. in-8°, avec une table. Les 10,000 premiers Souscripteurs inscrits recevront une Carte de la Turquie.